Fédération Nationale Autonome Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre
2, Allée des Raisins
11160 CAUNES MINERVOIS

Solidarité - Mémoire - Fraternité

Juin 2021
Bulletin N°4

EDITO

Trop ...c'est trop !!!! LA COUPE EST PLEINE

L'épidémie de Covid nous a contraint de reporter nombre de nos activités. Report entre autres de nos Assemblées Générales, qui nous tenaient tant à cœur pour se retrouver, échanger et partager….

Ces reports n'ont pas freiné, fort heureusement, nos activités nationales. Malgré l'âge bien avancé de certains d'entre nous, nous avons appris à maitriser les modes de communication modernes pour ne pas subir un décrochage et une perte de nos adhérents.

Les membres du bureau National, comme ceux du conseil d'administration, se sont réunis en « distanciels » pour la continuité et ainsi ne pas s'éloigner de la classe politique avec laquelle nous travaillons pour la reconnaissance de notre présence légitime dans la palette du « monde combattant » !!!!

Avec beaucoup d'efforts, nous informons les pupilles et orphelins des quelques droits dont ils peuvent bénéficier par l'ONAC-VG. C'est mieux que rien, mais très insuffisant pour les aider à vieillir dignement !!! Après leurs 19 ans ils ne sont plus connus et ils sont ignorés … pas informés et abandonnés… !!

Notre fédération fait face à toutes ses obligations pour aider, soutenir et informer ses membres et pour mener à terme ses activités, dont l'objectif consiste à ébranler ce gouvernement qui nous ignore. !

Notre action se porte sur la RECONNAISSANCE qui est VERITÉ de la voix même du Président de la République….

Nous nous devons de dire :
Que ce sont des actes de reconnaissance et de RÉPARATION que nous attendons et que nous réclamons avec impatience.

Que la proximité des futures élections devrait inciter nos responsables politiques à être plus lucides, et à notre écoute … !! Car la coupe est pleine, après les refus successifs que nous essuyons régulièrement !

Nos instances sont des lanceurs d'alerte, ils ont édité la LETTRE OUVERTE ci-jointe, que chacun peut trouver sur notre site, et la signer pour justifier de son soutien plein et entier ….

Cette lettre a été adressée, au Président de la République dont le devoir est de protéger les enfants de ceux qui ont donné leur vie pour la LIBERTE.

Tous ces nombreux morts sont la preuve donnée, que « NOUS », les enfants qui sommes encore là, n'abandonnerons pas…

Assez, c'est Assez car le prix demandé, c'est celui du sang versé pour vous….

Nous ne l'oublions pas

Anne Chalons
Officier de la Légion d'Honneur
Présidente

FNA POG
Solidarité – Mémoire – Fraternité

Fédération Nationale Autonome
des Pupilles de la nation et Orphelins de Guerre

LETTRE OUVERTE

des PUPILLES de la NATION, ORPHELINS de GUERRE

PUPILLES DE LA NATION, ORPHELINS DE GUERRE, par ce **cri d'alarme** nous voulons interpeller la France sur notre situation. L'ETAT ne nous accorde aucune légitimité pour obtenir **LA REPARATION** qui nous est due ! Sommes-nous considérés comme **MAUDITS** par les Représentants de la République ?

Depuis 17 ans, date de la signature du décret de 2004 par le Premier Ministre J-P Raffarin, rien n'a été fait pour réparer l'injustice à l'encontre des orphelins des guerres de 39/45, Indochine et Afrique du Nord….

Pourquoi ce dédain de l'Etat pour ses enfants ? Aucun des Gouvernements successifs avec leurs Ministres et/ou Secrétaires d'Etat aux Anciens Combattants et VICTIMES DE GUERRE, n'a rempli son devoir **d'ADOPTANT** eu égard au Statut des Pupilles de la Nation **ADOPTÉ à VIE** par la Mère Patrie **…LA FRANCE** !!!

A ce titre, MM. MARLEIX, BOCKEL, FALCO, JUPPÉ, PINEAUD, LONGUET, LAFFINEUR, ARIF, TODESCHINI, et enfin MME DARRIEUSSECQ, n'ont pas daigné écouter, dénoncer et réparer cet abandon, légitimant cette juste inquiétude des orphelins espérant enfin, qu'une personnalité féminine fasse preuve d'empathie à leur égard.

Hélas, mille fois hélas ce fut peine perdue…il n'en a rien été. Cette situation d'injustice conforte dans les esprits ***le sentiment d'un mauvais exemple donné par l'Etat Français inerte, dont*** les acteurs politiques méconnaissent le dossier, et nous sommes en droit de nous demander si l'information remonte aux ministres successifs dont la responsabilité est d'apporter la réponse utile.

Il semblerait que les **Fonctionnaires formatés,** qui depuis des années gravitent dans les administrations de l'Etat, ont une influence négative car par leurs attributions ils préparent « *les fiches- réponses* » adaptées en phase avec une politique défavorable aux intérêts des pupilles et orphelins de guerre.

Depuis plusieurs années, et particulièrement ces deux dernières, de nombreux Parlementaires se sont adressés directement à la Secrétaire d'Etat devenue Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, pour obtenir leur recensement afin de justifier le coût des réformes sollicitées.

L'Office National des Anciens Combattants et Victime de Guerre (ONAC-VG) dans l'incapacité de donner un nombre cohérent des ressortissants Pupilles et Orphelins, ce fût un refus du recensement et de la concertation que l'Amiral Rolland avait suggéré au nom du Président de la République, répondant ainsi directement à la sollicitation faite par un Sénateur du Doubs.

D'ailleurs la question reste posée : Est-ce le Président de la République ou les citoyens concernés, qui ont essuyé ce refus ?

Ces Parlementaires qui nous soutiennent, s'expriment sur le site de notre Fédération. Leur nombre de plus en plus important représente les citoyens pupilles, orphelins de guerre et leurs familles. Ces Elus portent notre parole et représentent une fraction importante du monde politique ! Leurs propositions de loi, amendements et questions écrites se succèdent !!!!!!! Les réponses stéréotypées qui sont données à ces Sénateurs et ces Députés sont des arguments copiés-collés que nous trouvons **insultants**… !!!

Citoyens adoptés par la Nation, nous sommes en droit de nous demander si la démocratie Française dont le modèle est mondialement envié, ne semble pas **vaciller** !

Pour la technocratie des ministères, les **« MORTS POUR LA FRANCE »** seraient-ils des **« parias »,** puisqu'accorder une juste reconnaissance pour réparer la souffrance endurée par leurs enfants est devenue politiquement inconcevable.

Donc nous en appelons à la conscience de tous les serviteurs dignes de la France, car les gouvernants depuis plus de dix ans, **ont failli à ce devoir.**

Est-il normal et juste que les orphelins soient oubliés, alors que leurs parents sont « MORTS pour la France » pour la liberté de la Nation ?

Est-il normal que ces enfants de nos héros qui, aujourd'hui seraient des Anciens Combattants, soient abandonnés après leur majorité et déconsidérés par les représentants de la République pour la période de la fin de leur vie ?

POURQUOI ???????? !

Leur mécontentement est justifié par la colère.

Faut-il croire, les émules de **Boudarel** tapis dans l'ombre des ors de la République, qui, comme l'a écrit Nathalie ARTHAUD, décident de « ne rien donner pour des personnes qui ont perdu leur vie dans des guerres capitalistes » !!! Laquelle, écrit aussi « les parents des orphelins qui font cette demande ne sont pas morts **"au service de la Patrie "," pour la France"** et certainement pas pour **"forger notre identité nationale".**

En 1940, cent mille de nos valeureux soldats mobilisés, sont morts. La France a perdu la Guerre contre l'Allemagne nazie dans la ***honte et le déshonneur*** pour certains. Nos valeureux morts ont échoué à empêcher l'invasion des plaines staliniennes et la déportation de 70 000 Juifs Français.

Pendant l'Occupation, peu importe le fait qu'ils se soient battus pour libérer le pays, cela n'a aucune valeur, puisqu'ils ne sont pas morts de façon barbare ou dans les camps de concentration dont se réfèrent les autorités.

Par ailleurs, les morts parmi les **« MALGRE-NOUS »** d'Alsace et de Moselle sont tombés dans l'oubli collectif car le silence sur leur situation est total.

Ils sont considérés coupables et non victimes !

Dans cet esprit, le simple fait d'en parler est un outrage à la sanctuarisation des décrets de 2000 et 2004 créateurs de discrimination et d'injustice …… !!!

De même, les Pupilles de la Nation Orphelins dont les parents sont morts en Indochine ou en Afrique du Nord, sont considérés comme les enfants de « ***Criminels contre l'Humanité*** » Certains sont morts rapidement, mais beaucoup d'autres ont été suppliciés, victimes d'une barbarie odieuse et ils ont succombé après une lente agonie**. Leurs bourreaux ne sont-ils pas *les VRAIS CRIMINELS contre l'Humanité,* Les authentiques BARBARES ?**

Pour les combattants des Unités en OPEX, mourir en défendant les droits de l'Homme contre l'obscurantisme est considéré comme un acte d'ingérence, pour certains !

Mais où va-t-on ?

Quant aux victimes d'attentats, il y a également de ***« bonnes » victimes et « des mauvaises » !***

Celles d'avant 1977 ne sont-elles pas respectables……***POURQUOI ????***

Les victimes d'attentats sont-elles la conséquence de notre refus de soumettre notre pays à l'islam ? Voilà le sentiment exprimé par certains islamo-gauchistes que l'on retrouve après de brillantes études, dans les cercles influents et décisionnels de l'Etat.

L'empreinte patriotique qui aurait pu influer sur le quinquennat est invisible à ce jour, l'actualité suggère cependant aux décideurs de ***rétablir la reconnaissance de la Nation envers ses enfants adoptés pour la vie.***

Une magnifique opportunité est devant nos responsables : **associer le nom du Président** à celui de **Georges CLEMENCEAU** en complétant la loi du 27 juillet 1917 par la création d'un nouveau décret, qui réactualiserait la reconnaissance des « Pupilles et des Orphelins des Conflits contemporains et futurs dont l'oubli marque et marquera notre Histoire de France.

Le Président a-t-il pris conscience de l'importance de la présence des Pères dans les mille premiers jours d'un enfant, il peut et doit comprendre le naufrage de ces vies d'enfants, aux destins ballotés par la patrie, soit dans des orphelinats sans âme, soit avec une Mère obligée de gagner sa vie pour subvenir aux besoins de la famille, soit encore par tutorat dans la proche famille.

Ces drames ont engendré des stress post traumatiques qui **affectent le cours de la vieillesse psychologiquement et pécuniairement**.

Aucun psychologue pour aider ces petits Français dont l'obligation, pour bon nombre d'entre eux, étaient de travailler très tôt en âge…Telle a été leur jeunesse !

Nous n'acceptons pas qu'étant adoptés à vie par la Nation, les orphelins soient contraints d'avoir recours à l'aide sociale de droit commun, et même de solliciter l'aide de leurs enfants,

FNAPOG
Solidarité – Mémoire – Fraternité

Fédération Nationale Autonome
des Pupilles de la nation et Orphelins de Guerre

Nous n'avons pour patrimoine à transmettre à ces derniers que cette fierté de pouvoir leur dire, que *leurs grands-parents ont sauvé la France en y laissant leur vie !*

Nous ne voulons plus faire comprendre, sans être indigné, que certains hommes politiques comme Philippe Dechartre puissent écrire ou dire en parlant de toutes les autres victimes civiles ou militaires une phrase aussi admirable **qu'abominable :**

« ***Elles furent victimes de la Glorieuse Malchance des Armes »***

Nous voulons cette demande légitime de **REPARATION** sous forme de rente viagère mensuelle équitable, conformément à l'article du code civil qui spécifie : ***que l'adoption engendre des Droits pour l'adopté et des Devoirs de la part de la Nation tout au long de la vie.*** Ce serait le respect du Droit que nos institutions ont souvent oublié.

Car n'oublions pas que nous n'avions rien demandé. C'est l'Etat lui-même qui de façon brutale nous a créé un préjudice en réveillant notre **Douleur**, que ce soit par le décret de 2000 ou celui de 2004. Or, en droit, tout préjudice causé à autrui doit être réparé (article 2 du code civil).

Cette Lettre ouverte s'adresse aux Responsables de l'ETAT, Elle sera la Motion de la FNAPOG pour les prochaines élections présidentielles.

Caunes-Minervois le 12 mai 2021

Le Conseil d'Administration de la Fnapog

FNA POG
Solidarité – Mémoire – Fraternité

Fédération Nationale Autonome
des Pupilles de la nation et Orphelins de Guerre

« LES RAISONS DE NOTRE COLERE »

La coupe est pleine, nous n'en pouvons plus des refus successifs opposés à nos diverses demandes et nous tenons par cette lettre ouverte exposer toutes nos raisons .

Plusieurs propositions ont été suggérées et toutes restent ignorées ! Ce serait un honneur pour nous et un hommage à nos chers disparus, si monsieur Macron, Président de la République, répondait personnellement à notre appel.

Nous lui rappelons la promesse faite aux Pupilles de La Nation et Orphelins de Guerre le 14 juillet 2017, date à laquelle il a reçu des pupilles et orphelins de guerre, année du CENTENAIRE du Statut des Pupilles de la Nation, permettant ainsi au Président de la République d'inviter les enfants orphelins adoptés par la Nation, pour leur confirmer son soutien total.

https://www.lexpress.fr/actualite/politique/video-l-emouvant-face-a-face-d-emmanuel-macron-et-des-pupilles-de-la-nation_1927469.html

Exemple de réponse copier-coller de Madame Darrieussecq sur la page de droite on en a des dizaines…

Inlassablement et invariablement Madame Geneviève Darrieussecq Ministre déléguée auprès de la Ministre des armées nous répond et répond aux parlementaires :

« En effet, l'indemnisation mise en place par les décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 et n° 2004-751 du 27 juillet 2004 est plus particulièrement destinée aux victimes de l'extrême barbarie nazie, qui renvoie à une douleur tout à fait spécifique, celle d'avoir perdu un père ou une mère, ou parfois les deux, dans un camp d'extermination. En effet, c'est fondamentalement le caractère particulièrement insoutenable d'extrême barbarie nazie propre à ces disparitions spécifiques à la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre Etats, qui est à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, sont décédés en déportation…

Madame Geneviève Darrieussecq ne comprend pas ou ne veut pas comprendre que nous ne voulons pas d'une extension à ces décrets mais d'un nouveau décret concernant uniquement les enfants pupilles, orphelins, qui n'ont pas été retenus par ces décrets.

Les élections du mois de juin lui feront peut-être quitter le gouvernement et alors nous souhaitons avoir quelqu'un à notre ECOUTE qui ne nous rabâche pas sempiternellement le même refrain ! Avec qui nous pourrons avoir un dialogue, une entrevue, un groupe de travail qui entendra notre plainte ! Il est inadmissible de nous considérer comme des moins que rien, nos parents ont donné leur vie afin que la Liberté, L'Égalité et la Fraternité triomphent ! Au lieu de cela Madame Darrieussecq entretient un climat proche de la « rage » par cette réponse :

« En effet, c'est fondamentalement le caractère particulièrement insoutenable d'extrême barbarie nazie propre à ces disparitions spécifiques à la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre Etats, qui est à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, sont décédés en déportation. »

Comment est-il possible de la part d'un gouvernement de se positionner par rapport à la violence de la mort ? Comment-est-il possible de dire que les enfants sont plus traumatisés par rapport à la violence de la mort de leurs parents ? Mais dans quel monde vivons-nous pour avoir de telles réflexions et les mettre sur papier ! Notre traumatisme a été le même car nous ressentons exactement la même douleur. Vous semez la zizanie parmi les orphelins en avançant de telles perceptions des traumatismes vécues !

Ne pourrait-on pas accorder à la catégorie des orphelins et pupilles de la nation que nous représentons (il suffit de créer cette catégorie…) une compensation pécuniaire à définir pour le manque du père ou de la mère ?

Créez ce groupe de travail dans lequel notre voix pourra se faire ENTENDRE !

FNA POG
Solidarité – Mémoire – Fraternité

Fédération Nationale Autonome
des Pupilles de la nation et Orphelins de Guerre

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

06.04.21 001004

La Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées
Réf : ARM/SDC/BCM/QP/DF

Paris, le

Monsieur le Sénateur,

Vous avez récemment appelé l'attention du Président de la République, qui m'a transmis votre correspondance, sur le souhait de la Fédération nationale autonome des pupilles de la Nation et orphelins de guerre que soit constitué un groupe de travail afin d'étendre à l'ensemble des pupilles de la Nation et orphelins de guerre le bénéfice des décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000[1] et n° 2004-751 du 27 juillet 2004[2].

L'indemnisation mise en place par les décrets précités est plus particulièrement destinée aux victimes de l'extrême barbarie nazie, qui renvoie à une douleur tout à fait spécifique, celle d'avoir perdu un père ou une mère, ou parfois les deux, dans un camp d'extermination. En effet, c'est fondamentalement le caractère particulièrement insoutenable d'extrême barbarie nazie propre à ces disparitions spécifiques à la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre Etats, qui est à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, sont décédés en déportation. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'entend pas étendre ces dispositifs à l'ensemble des orphelins de guerre.

Toutefois, comme les autres pupilles de la Nation, les orphelins de la guerre 1939-1945 sont des ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et peuvent, à ce titre, bénéficier de son accompagnement et de son soutien, y compris financier, en cas de difficulté.

En effet, l'Office est à l'écoute des pupilles et orphelins qui ne bénéficient pas de l'indemnisation prévue par les décrets susmentionnés. Ainsi, le montant total des aides qui leur a été accordé est passé de 1 350 000 € en 2010 à 4 802 000 € en 2020.

En 2020, l'ONACVG a accompagné financièrement 1 197 pupilles majeurs en difficulté financière, ces aides étant réservées aux plus démunis. Une priorité est par ailleurs donnée à l'accompagnement des pupilles mineurs dont le nombre a sensiblement augmenté depuis 2015, passant de 200 à 966 pupilles de moins de 21 ans.

Des estimations concernant le recensement de cette population ont été réalisées, en 1998, 2007 et 2014, sur la base notamment des pensions d'orphelins accordées par la sous-direction des pensions du ministère des Armées. Leur nombre est estimé à 26 000.

En outre, une nouvelle étude qui permettra de mettre à jour les dernières estimations de 2014 est actuellement en cours au sein du contrôle général des armées. Cette estimation ne constitue cependant pas un recensement exhaustif, dans la mesure où un tel recensement, qui supposerait la mobilisation de moyens importants et poserait des questions de confidentialité des données, ne semble pas nécessaire.

A ce stade, je ne prévois pas de réunir une commission afin de modifier le dispositif en vigueur.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Geneviève DARRIEUSSECQ

LA COLERE

Définition :

La colère est l'expression d'un besoin non entendu, c'est une demande à l'autre dans le but de rétablir le lien, une protestation contre ce qu'on ne peut tolérer, une défense de l'intégrité, de la personnalité, la colère donne la force de dire NON ;

Elle nous indique souvent qu'une limite a été franchie, que nous nous sentons agressés, abusés, floués, et que nous avons besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi.

Une colère longtemps contenue, mais qui nous a fait souffrir et dont on souffre encore :

Qui a osé décerner « une mention » à la mort, selon les circonstances du décès de ceux qui furent les libérateurs de notre Pays ? L'État les a classés en catégories honorifiques et valorisantes, méritant réparation pour les uns, dédaignant les souffrances endurées pour les autres !
Certains Libérateurs étaient donc des Héros, quel qualificatif accordé aux autres qui sont nos Parents ?
Cette colère froide, sourde nous poursuit …

Nous contestons le droit à quiconque de nier les stress post traumatiques dont nous sommes victimes, de les avoir ravivés notamment par les décrets de 2000 et de 2004 ! Nous ne demandions rien, nous l'avons écrit, ce préjudice doit être réparé !

Parler de résilience en ces moments difficiles, est en vogue !
Pouvons-nous imaginer une résilience sans que justice sociale soit appliquée ?

A l'heure où le sort des victimes de terrorisme fait l'objet d'études expertes à juste titre, nous crions notre désarroi :
Regardez nos enfances brisées, regardez nos souffrances enfouies, aidez-nous à rompre la malédiction qui nous poursuit depuis, voire avant notre naissance, cette malédiction qui a amputé nos espérances de vie ….
D'éminents chercheurs ont apporté la preuve que le choc traumatique de la guerre affectait la fin de vie et ils ont fait part de leur expertise
Pour cela aussi, réparation nous est due !

Il suffirait de vouloir nous écouter, nous recevoir !
Le coût de cette rente viagère serait indolore pour le budget de l'État
Il suffirait d'étudier dans le cadre du programme 169 de la loi de finances, Mémoire et Anciens combattants, l'écart entre prévisions et réalisations !!!!!!!!!

Un extrait du rapport présenté à l'Assemblée, justifie notre colère, car après nous avoir considéré comme une tare financière insupportable pour les finances de l'État, nous qui serions 26000 désormais, nous qui voulons étudier des propositions réalistes avec les dirigeants, voici ce que nous lisons :

« DES CRÉDITS STABLES POUR L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES DE BARBARIE »

En 2021, un montant de 51,2 millions d'euros est prévu pour ces orphelins, dont l'aide prend la même forme que pour ceux dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites……

Ces orphelins étaient comptabilisés environ 23 000 dans ce rapport…….

Colère encore, mais surtout désarroi lorsque nous lisons cet entre filet dans la presse :
« Le 19 septembre 2019, le Président de la République lançait l'élaboration du "parcours 1.000 jours", en installant la "commission sur les 1.000 premiers jours de l'enfant", présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik. Cette attention portée par le chef de l'État s'inscrit dans le prolongement de sa préoccupation vis-à-vis des **"inégalités de destin"**. Lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019 pour présenter les conclusions du Grand Débat national, Emmanuel Macron avait ainsi affirmé que :

"Les 1.000 premiers jours de vie d'un citoyen français sont décisifs sur le plan affectif, sur le plan cognitif. C'est là qu'on construit parfois le pire et qu'on peut bâtir le meilleur".

Est-ce à dire que nous ne sommes pas des citoyens respectables ????

Siège social de la Fédération Nationale Autonome Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre
2, Allée des Raisins – 11160 – CAUNES MINERVOIS (Aude)
Siret : 844 615 658 000 1 Siren : 844 615 658
Tél : 04 68 78 08 06 - 06 83 65 11 27
secretariat@fnapog.fr
www.fnapog.fr